

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS DE PROMULGATION**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que;

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité tenue le **18 juin 2024**, la municipalité de Saint-Marcel a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 325-24 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 269-15 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.



Sonia Bisson

Directrice générale et greffière-trésorière

DONNÉ À SAINT-MARCEL CE 20 JUIN 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux deux endroits désignés par le conseil, et que l'avis est dûment déposé sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 juin 2024.



Sonia Bisson

Directrice générale et greffière-trésorière